

Délibération

Conseil de Surveillance

25 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT CINQ DU MOIS DE JUIN A QUATORZE HEURES, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE DOCTEUR JACQUES BOYER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- . Monsieur le Dr J. François BEC
- . Monsieur le Dr Jacques BOYER
- . Monsieur Christian JANIN
- . Monsieur Samy GACEM
- . Madame Gladys GIRARD
- . Monsieur le Dr Ernest MAIELLO
- . Madame le Dr Colette PEYRARD
- . Madame Corinne RAOUSSET

PARTICIPAIENT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- . Monsieur le Dr Léopold ADÉLAÏDE, président CME
- . Madame Anne-Maëlle, CANTINAT, ARS Directrice adjointe de la délégation départementale de l'Isère

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

- . Madame VIGNÉ, Directrice des Centres Hospitaliers de Vienne, Beaurepaire, Condrieu et du Pilat Rhodanien,
- . M. Jean-Christian MONTMETERME, Directeur des Systèmes d'Information du Territoire
- . M. Achour YAHIAOUI, Directeur des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion
- . M. Yann PAPE, Directeur des projets et des affaires générales
- . Mme Claire JACQUIN, Directrice des ressources humaines non médicales et de la communication
- . M. Vincent LETHI, Directeur des ressources matérielles
- . Madame Vanessa MORISOT, Assistante de direction, Secrétaire de séance

INVITÉS :

- . Mme. GORBYLEVA, Assistante au Commissaire aux comptes

ABSENTS EXCUSÉS :

- . Monsieur Patrick CURTAUD
- . Madame Hilda DERMIDJIAN
- . Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- . Monsieur Christian PETREQUIN
- . Madame Carine ANGOT, Représentant de la CPAM
- . Madame Jacqueline CROIZAT
- . M. Nicolas ROUSSON, Coordonnateur Général des Soins
- . M. Bruno DOLOMIE, Directeur des Projets Immobiliers
- . M. Sébastien VIVES TORRENS, Directeur de l'offre médico-sociale et du parcours personnes âgées

Conseil de Surveillance du 25 juin 2025
Délibération n° 7/2025

Vente d'un terrain à l'ESMPI

Le Conseil de Surveillance,

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles L.6148-2 et suivants,

Vu la présentation faite en séance du 25/06/2025,

Et après délibération, approuve la vente d'une partie de la parcelle AL 198 au profit de l'ESMPI (Etablissement de santé mentale porte de l'Isère selon le plan suivant :



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT,

Dr Jacques BOYER